



Divorce au Vietnam: inscription dans le registre suisse de l'état civil

04/2022

Documents à soumettre

- Extrait original du registre des divorces avec mention de la date d'entrée en force ou copie du jugement de divorce certifiée conforme par le tribunal avec mention de la date d'entrée en force (*Trích lục ly hôn hoặc Bản sao Quyết định ly hôn do Tòa án cấp*)
- document réglant l'autorité parentale des éventuels enfants communs, si celle-ci n'est pas indiquée dans l'acte de divorce
- changements d'adresse

Les documents originaux sont destinés à l'autorité de l'état civil compétente en Suisse et ne doivent pas être datés de plus de six mois. Ils ne sont pas restitués. Les photocopies ne sont pas acceptées. Des documents supplémentaires peuvent être exigés, si besoin.

Traduction

Les documents qui ne sont pas dans une langue nationale suisse ou en anglais doivent être traduits par le Bureau de la Justice du Comité populaire du District concerné

Légalisation

Tous les documents d'état civil étrangers doivent être légalisés avant d'être remis à la représentation suisse:

- Consular Section – Ministry of Foreign Affairs of the Socialist Republic of Vietnam
40 Tran Phu, Hanoi
Tel. 0084 (0)28 3799 3416
- Foreign Affairs Office of the Socialist Republic of Vietnam
184 Bis Pasteur, District 1, HCMC
Tel. 0084 (0)28 3822 4224

Emoluments

L'inscription du divorce/dissolution du partenariat enregistré dans le registre suisse de l'état civil est gratuite.